



Licenciement pour maltraitance

Par **Vincent7**, le **25/08/2017** à **18:13**

Bonsoir je suis gardien de nuit dans une maison de retraite , suite a un fait qui s'est produit avec un résident de la maison de retraite je risque fortement de me faire licencié. Les faits : un résident n'arrête pas de faire sonner les 2 alarmes et le téléphone pour me demander toutes sortes des choses ex ramasser les lunettes éteindre la tv fermer les rideaux ... Au bout de la 4 emme nuit j ai enlevé ses 2 alarmes mais jai laissé le téléphone . Mon employeur me reproche la maltraitance !!! Que dois-je faire ??? Merci beaucoup pour votre attention.

Par **morobar**, le **25/08/2017** à **19:11**

Bonsoir,

Votre comportement relève de la faute grave et d'un licenciement précédé par une mise à pied conservatoire.

Et peut-être d'une qualification pénale.

Il est en effet déraisonnable de supprimer les moyens d'alarme d'un résident manifestement en état de faiblesse.

Vous deviez aviser votre direction des problèmes que vous rencontrez avec ce résident et recueillir des instructions.

Je comprends qu'on puisse être agacé, mais c'est une situation vécue toutes les nuits dans tous les hôpitaux de France.

Par **Visiteur**, le **25/08/2017** à **21:56**

Bsr,
Pourquoi n'avez vous pas fait un rapport à la direction?